

30 nov 2020 -14:57

Conseil des ministres du 30 novembre 2020

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le lundi 30 novembre 2020, sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

30 nov 2020 -14:57

Appartient à Conseil des ministres du 30 novembre 2020

Covid-19 : mesures de soutien temporaires - Deuxième lecture

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi portant des mesures de soutien temporaires en raison de la pandémie du Covid-19.

L'avant-projet contient les mesures de soutien fiscales et sociales au profit des entreprises, indépendants, travailleurs salariés et des groupes les plus vulnérables, qui doivent être mises en œuvres par la loi.

L'avant-projet de loi a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat. Il peut à présent être soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt devant la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

Tom Meulenbergs
Porte-parole
0473 73 33 12
contact@premier.be

30 nov 2020 -14:57

Appartient à Conseil des ministres du 30 novembre 2020

Augmentation du montant de l'allocation de remplacement de revenus

Sur proposition de la ministre en charge des Personnes handicapées Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant une augmentation du montant de l'allocation de remplacement de revenus.

Ce projet d'arrêté royal vise une augmentation du montant des catégories A, B et C de l'allocation de remplacement de revenus. L'accord de gouvernement précise qu'une augmentation de 10,75% de l'allocation de remplacement de revenus aura lieu et que cette augmentation sera étalée en quatre tranches d'un an. Le revenu des personnes handicapées concernées sera ainsi relevé. Cette mesure permettra de réduire le risque de pauvreté tout en facilitant l'accès aux biens et aux services.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal portant augmentation du montant des catégories A, B et C de l'allocation de remplacement de revenus en application de l'article 6, § 6 de la loi du 27 février 1987 sur les allocations aux personnes handicapées

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be